

Compte rendu du Conseil Municipal du 9/03/2018

COMPTE ADMINISTRATIF :

Les dépenses de la section investissement s'élèvent à 107 397.45 €.

Les recettes de la section fonctionnement s'élèvent à 134 482.23 €.

Ce qui représente un excédent de 27 084.78 €.

Le total réalisé pour le lotissement les Tilleuls est de 9 560.68 €.

Le compte administratif a été présenté en présence de Mme SANCHEZ , Receveur Principal.

Le compte administratif de la Commune et du lotissement des tilleuls a été adopté à l'unanimité.

Le compte de gestion a lui aussi été adopté à l'unanimité.

LOCATION BATIMENTS DES HARAS :

Il a été convenu la somme de 1600 euros + entretien obligatoire à l'association des vétérinaires.

MODIFICATION LOTISSEMENT » LES ROUSSAGOUX » :

Nous mettons en place un cahier des charges qui sera enregistré au registre national d'urbanisme.

ADHESION DES 4 COMMUNES :

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion des communes de Condat, Chanterelle, St Bonnet et Montboudif à la Communauté de Communes du Pays Gentiane et autorise Mme le Maire à prendre la délibération.

RECRUTEMENT AGENTS SAISONNIERS :

La Commune va faire paraître une annonce pour recruter des agents pour août au camping.

DEMANDE DE SUBVENTIONS VOYAGE SCOLAIRE :

Il a été accordé la somme de 60 € par enfant.

SUBVENTION AMENDES DE POLICE :

Le Conseil Municipal autorise à demander une subvention aux amendes de Police pour réaliser des travaux pour l'accessibilité aux handicapés.

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ECLAIRAGE PUBLIC DES VILLAGES :

Ils ont représenté un cout 927.40 €.

DESIGNATION D'UN MEMBRE DE REMPLACEMENT AUPRES DU SIDRE DU FONT MARILHOU :

Le Conseil Municipal donne l'autorisation de prendre une délibération pour nommer Mme Le Maire en remplacement de Aude FOUGEROUSSE.

REGULARISATION D'UNE VENTE DE PARCELLE A LA SAFER :

Mme le Maire est autorisé à prendre la délibération pour la régularisation de l'acte de la parcelle B n°396 (Montagne de Freydefont) d'une superficie de 208 m2.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Salon de Coiffure ouvrira le 3 avril 2018.

Un médecin prévoit de s'installer en fin d'année.

Le cabinet CROS a effectué un bornage chez Mr MALBEC, le mur bâti semble être un obstacle pour les usagers du chemin rural.

Suite à plusieurs demandes de columbarium, Mme Le Maire a fait établir trois devis pour donner suite à ce dossier.